



# Conseil économique et social

Distr. générale  
15 décembre 2009  
Français  
Original : anglais

## Commission de la condition de la femme

### Cinquante-quatrième session

1<sup>er</sup>-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures  
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles  
mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre  
de la Déclaration et du Programme d'action  
de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième  
session extraordinaire de l'Assemblée générale  
et sa contribution à l'adoption d'une démarche  
soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation  
des objectifs du Millénaire pour le développement**

**Déclaration soumise par le Conseil international des femmes,  
la National Association of Negro Business and Professional  
Women's Clubs, le National Council of Women of the United  
States, Soroptimist International of Greece, la Fédération  
mondiale des organisations de femmes ukrainiennes  
et l'American Psychological Association, organisations  
non gouvernementales dotées du statut consultatif  
auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

\* E/CN.6/2010/1.



## **Déclaration**

1. Nous, organisations non gouvernementales internationales et nationales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, sommes décidées à œuvrer en faveur de la promotion des femmes et de l'amélioration de la qualité de vie des femmes en concourant à leur autonomisation à tous les stades de la vie. Depuis la Conférence Beijing+10, il est généralement admis que le Programme d'action de Beijing a été délaissé au profit des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est incontestable que ces derniers ont leur importance, mais nous estimons qu'à l'heure actuelle une plus grande attention devrait être accordée aux questions qui touchent les femmes, qui ne sont considérées qu'en dernier lieu dans tous les domaines. Les femmes continuent d'assumer une charge de travail considérablement plus élevée que celle des hommes. Leur participation à la prise de décisions ne connaît aucun progrès et elles restent cantonnées à des rôles stéréotypés comme les tâches ménagères. Quinze ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, les femmes font encore l'objet de discrimination et sont encore victimes de violences.

2. Nous prônons la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et l'inclusion de stratégies de promotion de la femme dans toutes les politiques et tous les programmes. Nous devons renforcer les législations. Il est essentiel d'assurer l'autonomisation économique des femmes et d'accroître leur accès à la propriété et au contrôle des ressources. Elles doivent pouvoir s'instruire et notamment acquérir des connaissances d'ordre pratique qui peuvent sauver la vie des membres de leur famille, comme le fait de savoir prévenir le paludisme, faire du compost, manger sainement et nager. Ces connaissances les aideront à se protéger, et à protéger leur famille, dans leurs combats quotidiens comme en temps de crise ou en cas de catastrophe naturelle.

3. Plus que jamais, les femmes sont reconnues comme étant les piliers de nos sociétés. Il appartient donc aux gouvernements, aux organismes de développement et aux collectivités de les soutenir et de répondre à leurs besoins afin d'améliorer la condition humaine dans son ensemble. Nous préconisons une amélioration durable de la situation et de la qualité de vie des femmes ainsi que l'instauration de la justice et de l'égalité entre les sexes à l'échelon national, régional et international. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing ont beaucoup contribué à attirer l'attention du monde sur l'importance d'améliorer le sort des femmes dans nos sociétés et de leur permettre de jouir, sur un pied d'égalité, de leurs droits fondamentaux; toutefois, beaucoup reste à faire. À l'occasion du quinzième anniversaire de la Déclaration, en 2010, renouvelons notre engagement en faveur des femmes et réaffirmons notre conviction qu'elles ont pleinement droit à tous les avantages découlant de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

---